

pas engager de débat avec le premier ministre ou susciter une discussion sur l'application de la loi sur les langues officielles. De toute manière, je me demande comment les neuf points, que j'ai également appuyés...

Des voix: Bravo!

M. Horner (Crowfoot): J'ai entendu des applaudissements. Si les députés avaient étudié l'amendement, dont je sais que le ministre des Finances se souvient bien, et qui expose clairement des dispositions similaires...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser une question supplémentaire plutôt que de faire des observations sur la réaction des autres députés. Ensuite nous pourrions peut-être passer à autre chose.

M. Horner (Crowfoot): Je suis désolé, monsieur l'Orateur. Je ne voulais pas me mettre en cause, mais il me semblait évident que je devais faire quelques observations. Le premier ministre pourrait-il dire comment les neuf points qui n'apparaissent pas actuellement dans la loi sur les langues officielles pourront en faire partie si un bill ou une loi ne découle pas de la motion inscrite au *Feuilleton*?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si cette résolution est adoptée, et si le député a l'intention de l'appuyer, elle sera adoptée j'en suis sûr, car si le député l'appuie, tous les autres le feront aussi, j'en suis convaincu...

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: ... elle deviendra une directive de la Chambre au président du Conseil du Trésor.

M. Horner (Crowfoot): Seulement au président actuel du Conseil du Trésor.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que nous nous engageons dans un débat sur une motion dont la Chambre n'est pas actuellement saisie.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE PROJET DE LOI RELATIF À L'AUGMENTATION DU TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Vu qu'avant Pâques le ministre n'a pu présenter le projet de loi tendant à hausser la pension de base des invalides de guerre, nous dirait-il s'il le fera d'ici quelques jours?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le gouvernement en est actuellement saisi. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, dès que j'aurai des renseignements, je les lui transmettrai.

Questions orales

● (1440)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre peut-il dire si, lorsqu'il sera présenté, le bill prévoira la rétroactivité des augmentations?

M. MacDonald (Cardigan): Au moment de la rédaction du bill cela sera très évident et très facile à déterminer.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PRIX DE L'ALIMENTATION

COMMISSION DE RÉVISION—DEMANDE DE PRÉSENTATION DU MANDAT À LA CHAMBRE ET D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Consommation et des Corporations une question supplémentaire à celles qu'on lui a posées plus tôt. Étant donné qu'un grand nombre de Canadiens, dont des personnalités importantes de la Chambre, ont exprimé certaines réserves quant à l'efficacité de la Commission de révision des prix dont nous a parlé le député, le ministre est-il prêt à soumettre pour approbation à la Chambre le mandat de la Commission sous la forme d'une motion, de la même façon que le premier ministre a présenté sa motion relative à la loi sur les langues officielles?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Je serai heureux de discuter de la proposition du député avec mes collègues, bien que je doive ajouter que le Parlement s'est déjà prononcé en adoptant la loi sur les enquêtes qui accorde au cabinet le pouvoir d'arrêter le mandat de la Commission.

M. Baldwin: Dans cette perspective le Parlement a déjà adopté la loi sur les textes réglementaires. Le ministre collaborera-t-il avec les coprésidents du comité et permettra-t-il à celui-ci d'examiner les dispositions du mandat dans l'arrêté en conseil s'il a peur de porter cette question devant la Chambre?

M. Gray: J'ai la plus grande confiance en la Chambre et c'est pourquoi je suis heureux d'être à même de me servir des pouvoirs donnés au gouvernement par la Chambre en vertu de la loi sur les enquêtes. Cependant, je serais heureux d'examiner les exigences de la loi sur les textes réglementaires afin de déterminer si celle-ci exige qu'une proposition du genre de celle que fait le député soit présentée.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRISE DES EMPREINTES DIGITALES DES NOUVEAUX FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LE CAS DES AUTRES EMPLOYÉS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui a trait à un paragraphe figurant dans un bulletin d'information publié par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. On y précise qu'il faudra prendre les empreintes digitales de tous les nouveaux employés du ministère de la Main-d'œuvre. Cette exigence s'applique-t-elle à tout le personnel du ministère de la Main-d'œuvre? S'applique-t-elle à tous les fonctionnaires, quelle que soit leur catégorie, dans les divers ministères?